



# *InterAssociation de Sarreguemines*

Site internet :  
[www.interassociation.org](http://www.interassociation.org)

Sarreguemines, le 15 avril 2016

Chères et chers collègues responsable associatifs,

Vous trouverez ci-dessous, un courrier de la Mission Locale de Sarreguemines qui nous sollicite afin d'étoffer son équipe de parrains et marraines bénévoles au service de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi ou la formation.

La Mission Locale se propose d'organiser une réunion pour présenter les missions des parrains/marraines aux associations membres de l'Interassociation de Sarreguemines.

Merci de nous faire savoir rapidement si vous-même, et/ou des membres de votre association, êtes intéressés. Nous conviendrons alors d'une date de réunion.

Nous comptons sur vous pour diffuser l'information auprès de vos membres.

Très cordialement  
**Gilbert DENSBORN**

## **Le rôle du parrain/marraine**

Le rôle du parrain/marraine à la Mission Locale est d'accompagner un jeune pour l'aider à cheminer vers l'emploi ou une formation.

Pour cela, il existe différentes formes de parrainage en fonction des compétences de chacun. C'est avant tout des personnes bénévoles qui souhaitent apporter leur soutien à des jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur parcours de recherche d'emploi ou de formation.

.../...

Ci-dessous, des exemples dans lequel le parrain/marraine peut intervenir:

- faire des simulations d'entretien d'embauche avec le jeune
- aider à la rédaction de CV, de lettres de motivation
- faire de la remise à niveau en maths, en français, en informatique, en langues(allemand, anglais...)
- aider dans l'apprentissage du code de la route
- aider à préparer des concours (aide soignant, infirmier, gendarmerie, douane, police, armée....)
- apprendre le savoir-être
- redonner confiance au jeune (valoriser ses compétences, ses expériences, ses connaissances..., le rassurer en dédramatisant l'entreprise, le faire dépasser ses peurs et oser...)
- l'aider à surmonter les échecs, les obstacles à l'embauche
- travailler sur la mobilité
- utiliser son réseau relationnel pour pouvoir permettre au jeune de faire un stage, un contrat en alternance ou le mettre en emploi...

Le parrain peut en fonction de son choix suivre un ou plusieurs jeunes, faire de l'individuel ou du groupe. Les rencontres se font soit à la Mission Locale, soit dans l'entreprise du parrain si celui-ci est encore actif. Il n'y a pas de rythme bien précis dans les rendez-vous. C'est au parrain de fixer les modalités avec le jeune. (rencontre 1 fois par mois ou tous les 2 mois ou tous les 3 mois....par téléphone, mail ou rencontre physique). Un contrat de parrainage est conclu pour une durée d'un an.

Il faut prendre aussi conscience que certains jeunes sont en grande difficulté et que pour eux avant de parler de démarches d'emploi immédiates, il faudra d'abord passer par une phase de remobilisation et de réapprentissage "sur les comportements et attitudes à adopter face à une situation donnée".

Le conseiller référent parrainage reste disponible pour le parrain/marraine en cas de difficultés ou de questions qu'ils pourraient rencontrer avec le jeune. Si besoin, il est également possible de faire une rencontre tripartite Jeune/Parrain/Conseiller Mission Locale.

Afin de valoriser le parrainage, il sera demandé aux parrains/marraines de faire un petit topo sur le jeune ou les jeunes qu'il suit.

**Aurore KLOCK**

**Conseillère Mission Locale Sarreguemines**